

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

## DU 14 DECEMBRE 2009

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 17 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle, par envoi tous-ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Personnes excusées: Mmes Anne de Steiger, Monique Lauper, Chantal, Elodie, Juliane Bapst et MM. Florian, Christophe Bapst.

MM. Benoît Bapst et Jean Aebischer sont nommés en qualité de scrutateurs pour la présente assemblée.

Le tractanda était le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Budgets 2010
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (nouvel article 36 bis)
4. Approbation du règlement scolaire de la commune d'Autafond
5. Divers

### **1. Approbation du PV de la dernière assemblée.**

Le PV de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Budgets 2010**

#### **2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.**

Le boursier présente le budget de fonctionnement 2010 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de produits de Fr. 10'445.-.

S'agissant des investissements :

M. Jean Aebischer donne des explications se rapportant à la construction de la nouvelle conduite destinée à récupérer l'eau provenant de Praz d'Amont pour la diriger vers le regard situé En Crosey.

M. le Syndic ajoute quelques explications au sujet des panneaux de signalisation et des noms de rues. Il relève en outre qu'il y aura lieu dans les années à venir de prévoir des investissements pour le nouveau plan d'aménagement local (PAL).

#### **2.2. Rapport de la commission financière**

Au nom de la Commission financière, M. Bernard Sturny lit son rapport en concluant par la recommandation à l'assemblée d'accepter le budget.

#### **2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

Au vote final, le budget de fonctionnement et le budget des investissements sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (nouvel article 36 bis)**

Mme Marie-Lyse Bapst explique que cette modification est liée à la charge financière de l'indemnité forfaitaire. Il s'agit donc de la somme de Fr. 25.- par jour allouée à une personne s'occupant d'une personne handicapée vivant dans le même ménage. Jusqu'ici, cette prise en charge ne figurait pas dans les statuts de l'Association susmentionnée. Mme Marie-Lyse Bapst lit la lettre transmise par l'Association.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

### **4. Approbation du règlement scolaire de la commune d'Autafond**

M. le Syndic relève que chaque commune a ou devrait avoir un règlement scolaire. Actuellement, celui-ci fait défaut à Autafond. Le règlement proposé est calqué sur celui de la commune de Belfaux. Il sera vraisemblablement modifié sous peu suite à l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

M. Hubert Lauper signale que l'article 2 alinéa 2 contient une « coquille ». Après correction, la teneur de cet alinéa sera la suivante :

« Le Conseil communal demande à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport la reconnaissance des transports d'élèves organisés en raison de la longueur du trajet. Le Conseil communal reconnaît les transports d'élèves organisés en raison du danger du trajet ».

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

### **5. Divers**

M. le Syndic informe l'assemblée :

- que la place de stationnement de Chenaleyres est terminée ;
- que le barrage sur le Riolo à Chenaleyres a été réalisé par nos citoyens à un rapport prix/qualité sans concurrence ;
- qu'il a assisté à la Conférence régionale pour les infrastructures régionales à développement régional coordonné, mise sur pied par M. le Préfet de la Sarine. Il en fait le résumé ;
- que la mensuration cadastrale prendra fin en 2010 ;
- que les réponses apportées par l'armée à propos du stand de tir sont insatisfaisantes et qu'une nouvelle lettre signée en commun avec la commune de Chésopelloz sera envoyée prochainement en demandant une entrevue avec un organe à pouvoir de décision de l'armée ;
- que l'avant-projet de loi sur les fusions de communes a incité le Conseil communal à faire un sondage afin de connaître les avis de nos citoyens. Le Conseil communal voulait également se servir de ce document lors de la visite de M. le Préfet de la Sarine le 3 novembre dernier dont un des sujets de discussion se rapportait aux fusions de communes ;
- que le secrétaire communal désire mettre un terme à ses activités avec effet à fin 2010.

M. Jean Aebischer donne quelques compléments d'information au sujet des travaux effectués sur le Riolo à Chenaleyres et profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à trouver une solution avantageuse à la réalisation de ce projet en fournissant gratuitement du matériel et la main-d'œuvre nécessaire.

M. Romain Bapst demande quand seront posés les panneaux de signalisation car récemment, trois voitures de promeneurs étaient garées devant chez lui.

M. le Syndic lui répond qu'il est envisagé de procéder en deux étapes.

A propos de signalisation, M. Hubert Lauper pense qu'on devrait se poser la question si l'on ne devrait pas mettre un panneau pour limiter la circulation aux véhicules ne dépassant pas 3,5 tonnes. Lorsque la route s'appellera route d'Autafond il y aura beaucoup d'erreurs et il n'est pas facile de manœuvrer avec un poids lourd dans le village d'Autafond.

M. le Syndic précise que le Conseil communal est intervenu auprès du Service du cadastre et de la géomatique pour le maintien de l'ancienne orthographe de quatre lieux-dits d'Autafond qui a été modifiée dans le cadre de l'attribution du nom des rues.

M. Gilbert Bapst remarque que de plus en plus d'automobilistes de passage circulent sur nos routes sans égard pour les véhicules venant en face.

M. Hubert Lauper remercie et félicite le Conseil communal de la manière dont il administre notre commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h25 en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et invite les participants à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire :

Gérard Brechbühl

Le Syndic :

Adrien de Steiger